



**Allocution de Monsieur le Directeur de l'ENM à l'occasion de la signature de la convention  
partenariale ENM-Cour d'Appel de Rennes-Universités de Brest, Nantes et Rennes  
Lundi 11 septembre 2017**

Monsieur le Premier Président, cher Xavier,  
Madame le Procureur général,  
Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents d'Universités, directeurs d'IEJ et Doyens,  
Monsieur le Professeur,  
Mesdames et Messieurs les journalistes et représentants de la presse judiciaire,  
Mes chers collègues,

La question du recrutement et de la formation des magistrats est toujours au cœur de la vie démocratique d'un Etat de droit, tant la mission des juges et des procureurs participe au bon fonctionnement des institutions.

Ne parle-t-on d'ailleurs pas à juste titre de mission régalienne de l'Etat ?

En effet, avant même de s'interroger sur les garanties offertes à l'Autorité judiciaire quant à son indépendance, encore convient-il de s'assurer que le processus de recrutement des futurs juges et procureurs soit transparent et égalitaire.

A défaut, la Justice deviendrait un domaine « réservé » à un groupe, selon des critères nécessairement opaques et discriminatoires.

Dès lors, se poser la question de l'accessibilité à la magistrature est un préalable indispensable à toute réflexion sur la Justice, sur sa place et sur son indépendance.

En d'autres termes, qui t'a fait juge de tes concitoyens ? Par quel processus de sélection es-tu devenu, selon les termes de notre Constitution, le gardien des libertés individuelles ?

Les magistrats français sont-ils capables, au regard de la diversité de leurs origines, de comprendre la complexité de notre société, ses évolutions et les grands défis collectifs de demain pour lesquels ses arbitrages sont de plus en plus souvent sollicités ?

Nous le savons, dans certains pays, seule l'élection offre la légitimité suffisante pour exercer l'office du magistrat.

Cette solution présente l'avantage de conférer aux juges et aux procureurs la même légitimité démocratique que les représentants élus du peuple et elle leur confère naturellement une grande autorité, non pas tirée de leur compétence ou de leur indépendance, mais bien de leur élection.

Elle paraît toutefois peu compatible avec notre conception de l'impartialité et notre culture de la méritocratie.

Aussi, sommes-nous attachés en France depuis longtemps au recrutement des magistrats fondé sur des critères de compétence car, à nos yeux, seule la compétence du magistrat fonde sa légitimité.

Mais pour que le recrutement sur concours des magistrats ne soit pas qu'un alibi afin de maintenir l'institution judiciaire entre les mains d'un petit groupe de citoyens privilégiés, ne représentant en rien le peuple français au nom duquel la Justice est pourtant rendue, encore faut-il s'assurer que l'accès à la compétence soit démocratique et égalitaire, quelles que soient les origines sociales ou géographiques.

La démocratisation de l'accès à la magistrature n'est donc pas qu'une question d'égalité des chances ou de lutte contre la reproduction sociale, c'est aussi et avant tout la question du fonctionnement de notre Etat de Droit.

Sans doute peut-on s'interroger sur le rôle que doit tenir l'Ecole nationale de la magistrature dans ce débat ?

En effet, si l'organisation des concours incombe de fait à l'ENM, les modalités des recrutements et des épreuves sont arrêtées par voie législative et réglementaire.

Pourtant mes prédécesseurs ne s'y sont pas trompés et ont toujours considéré que l'Ecole devait apporter sa contribution pour garantir un égal accès à la magistrature, tant les enjeux dépassent largement la question de la simple lutte contre les discriminations par l'argent. Mon action à la tête de cette grande école de la République s'inscrira donc pleinement dans la poursuite de cette politique volontariste pour une magistrature reflétant le mieux possible la diversité de la société française tout en maintenant la sélection sur le seul critère du mérite et de la compétence.

Ainsi, dès 2008, la première classe préparatoire intégrée a été ouverte à Paris, suivie en 2009 de celles de Douai et Bordeaux.

Ces trois classes qui accueillent à présent 54 étudiants boursiers, préparent au concours d'entrée de l'ENM, en lien étroit avec des universitaires, grâce à une pédagogie très active, reposant notamment sur un entraînement régulier aux épreuves écrites et orales.

Le taux de réussite de 15,38% reflète l'efficacité de cette politique volontariste.

Malheureusement, le coût de ces trois classes préparatoires, entre 150 et 200.000€ annuels par classe, ne permet pas de les multiplier, notamment dans les régions, comme en Bretagne, ne bénéficiant pas de centre de préparation public véritablement dédié au concours de l'ENM et doté de moyens suffisants.

L'Ecole facilite également, avec les cours d'appel, l'organisation de nombreux stages en juridictions - 146 en 2016 et 112 en 2017 - souvent rémunérés, dont on sait à quel point ils comptent pour la motivation des étudiants mais également pour affronter les questions du jury sur le fonctionnement de la justice au quotidien.

Il n'est plus question aujourd'hui que ces stages soient réservés à quelques étudiants privilégiés issus de la communauté judiciaire par leurs origines familiales.

En outre, grâce à l'inlassable travail des coordonnateurs régionaux de formation de l'ENM, à l'image de Julie THOMAS-DAVOST, l'Ecole a organisé en 2016, 53 conférences d'information sur les concours d'accès et sur les métiers de la magistrature et 12 forums d'orientation à destination des étudiants.

De même, le service de communication de l'Ecole a développé deux campagnes d'affichage dans de nombreux médias pour susciter des vocations et surtout pour convaincre les étudiants en droit, qu'avec une bonne préparation, la carrière de magistrat est accessible.

Ces efforts ne sont pas vains puisque 39% des auditeurs de la promotion 2017 sont d'anciens étudiants boursiers.

Mais force est de constater que cela n'est pas suffisant pour assurer à travers le pays un égal accès à la magistrature.

Ce constat, parfaitement décrit par le groupe de travail mis en place sous l'autorité de Xavier RONSIN dans le cadre du Conseil National du Droit, milite en faveur de nouvelles initiatives, telle que celle qui vous est présentée aujourd'hui.

J'y vois le dynamisme de la cour d'appel de Rennes et des universités de Bretagne qui ont su dépasser les rivalités locales et les querelles de chapelle dans le seul intérêt des étudiants et à travers eux, de notre démocratie.

Comment l'Ecole aurait-elle pu se désintéresser d'une telle démarche, à la fois novatrice pour ne pas dire révolutionnaire et conforme à l'intérêt général ?

En effet, offrir aux étudiants de Bretagne, un vrai centre de préparation universitaire régional reposant, grâce à la mise en commun de moyens, sur une sélection initiale des candidats afin d'assurer l'homogénéité des niveaux et de vérifier leur motivation, sur un nombre suffisant d'heures de cours et de galops d'essais, sur des stages en juridiction et des tutorats auprès de magistrats expérimentés, constitue, à mes yeux, un vrai projet pédagogique républicain que l'Ecole doit promouvoir et soutenir.

Rien n'est joué d'avance bien entendu, et la recherche de la diversité dans le recrutement des magistrats ne doit pas sacrifier celle de l'excellence.

Aussi, l'Ecole suivra de très près l'évolution de cette expérience et un bilan annuel en sera tiré afin de vérifier si cette nouvelle piste pour une plus grande démocratisation de l'accès à la magistrature doit être renouvelée voire dupliquée dans d'autres régions.

Mais d'ores et déjà, je tiens à rendre hommage à votre dynamisme et à votre courage pour avoir su associer vos compétences afin de faire en sorte que ceux qui rendront la Justice de demain, la rendent bien au nom du peuple français dans toutes ses composantes.

Je vous remercie de votre attention.

Olivier LEURENT  
Directeur de l'ENM

*Seul le prononcé fait foi.*